



Décision du Maire : N°03/2026

Marchés Publics à Procédure Adaptée : Amélioration du complexe sportif – MAPA n°06/2025- Avenant n° 1 au lot 11

La Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1 et R 2194-5 et R 2194-8,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 2025 chargeant Madame la Maire de prendre toute décision pour la passation des marchés publics qui peuvent être passés sans formalités,

Vu la décision n° 10/2025 attribuant les marchés aux entreprises,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte des ajustements et des modifications rendues nécessaires par des sujétions techniques imprévues,

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer l'avenant n° 1 au lot 11 pour le marché n° 06/2025 attribué à SN FAUTHOUX (8 rue du Chapelet, 64200 Biarritz)

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à **1 463.00 € HT** soit **1 755.60 € TTC**.

Le nouveau montant du marché est de 63 533.90 € HT soit 76 240.68 € TTC.

Article 2 : Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture

Le 18/02/2026

Et publication/notification

le 18/02/2026

Labenne, le 13 février 2026

La Maire,

Stéphanie CHESSOUX

